

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE D'UN CHEMIN RURAL

Par arrêté N° 2019-08-326 du 19/08/2019 le Maire de Nîmes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable au la cession d'une emprise issue d'un chemin rural.

La Ville de Nîmes envisage <u>LA CESSION D'UNE EMPRISE ISSUE D'UN CHEMIN RURAL</u>:

Cession d'une emprise de 92 m² constituant une partie du chemin rural dénommé impasse des Tourdres, portion de voie qui n'est plus affectée à l'usage du public.

<u>Durée et dates de l'enquête</u> : Du mardi 24 septembre au mercredi 09 octobre 2019 soit une durée de 16 jours consécutifs.

<u>Commissaire enquêteur</u>: M. Patrick Leture, Officier de la Marine nationale, retraité, est désigné Commissaire Enquêteur.

<u>Siège de l'enquête</u>: Mairie de Nîmes, Service Foncier, 152 avenue Robert Bompard, 30033 Nîmes cedex 9.

Consultation du dossier d'enquête: Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant notamment la notice explicative et les plans au Service Foncier, Services Techniques de la Ville de Nîmes. Les bureaux seront ouverts du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier sont également consultables sur le site de la Ville de Nîmes (www.nimes.fr), dans la rubrique « Urbanisme-Habitat », « Urbanisme-Règlementation », « Enquêtes publiques et concertations préalables ».

<u>Les observations</u> pourront soit être consignées sur le registre, soit adressées par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Service Foncier, Mairie de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, 30033 NIMES Cedex 9, soit envoyées à l'adresse enquete-publique-foncier@ville-nimes.fr, avant le mercredi 09 octobre 2019 (17h00).

<u>Permanences</u>: Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux Services Techniques de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard, le mardi 24 septembre 2019 de 08h00 à 11h00 et le mercredi 09 octobre 2019 de 14h00 à 17h00.

Mesures de publicité: Un avis d'enquête sera publié en caractères apparents dans deux journaux : MIDI LIBRE et LA GAZETTE, quinze (15) jours au moins avant le début de l'enquête.

<u>Suites de l'enquête publique</u>: A l'issue de l'enquête, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur qui aura un délai de 30 jours pour rendre au Maire ses conclusions sur le projet. Elles seront tenues à la disposition du public, qui pourra en obtenir la communication au service Foncier de la Ville de Nîmes, 152 avenue Robert Bompard aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur le site de la Ville de Nîmes.

Responsable du projet : Service Foncier, Mairie de Nîmes, Tél. : 04.66.70.75.28.